

## REGLEMENT PARTICULIER

8ème édition nationale de Doubles

« **De la Ville des Lumières** »

Les 21 & 22 Janvier 2017



Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge arbitre.

1. Le Juge arbitre sera « **M. Jean Charles ABIHISSIRA** » du club de Vaulx en Velin, BEL 69.
2. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne / Rhône alpes de Badminton soit l'AURA et la Fédération Française de Badminton soit la FFBaD.

### N° d'autorisation :

3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries N3 - R - D - P - NC.
4. Les séries « N3 & R & D » seront regroupées en 2 :
  - \* Les séries « N3 avec les R4 ».
  - \* Les séries « R5 avec les R6 ».
  - \* Les séries « D7 avec les D8 ».
  - \* Les séries « D9 avec les P10 ».
  - \* Les séries « P11 avec les P12 et NC ».
5. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD ainsi qu'aux pays limitrophes des minimes aux vétérans.
6. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être licencié sur Poona le jour du tirage au sort **du 29 décembre 2016**.
8. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries différentes.

9. 2 tableaux sont possibles pour toutes les séries.

10. TOUS LES TABLEAUX SERONT EN POULES avec 2 sortants par poules.

11. Les Doubles Dames et Doubles Hommes sont prévus le samedi 21 janvier 2017 de 8h15 à 20h / 20h30. Les remises des récompenses seront remises après chaque finale.

12. Les Doubles Mixtes sont prévus le dimanche 22 janvier 2017 de 8h à 17h / 17h30. Les remises des récompenses seront remises après chaque finale.

13. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
- Paiement effectif des droits d'engagement,
- Joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés. Les matchs seront en mode calculés.

15. Les organisateurs en accord avec le Juge arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....).

17. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

18. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseils techniques uniquement entre les sets.

Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur ou équipes.

Vu la configuration de la salle et l'espace entre les terrains, le coaching sera « INTERDIT » entre les échanges.

19. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge arbitre avant son premier match du tournoi.

20. Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au Juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

21. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Yonex 30**.

22. Tout volant touchant les infrastructures fixes (, panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où Il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé également « **LET** » dans l'échange.

23. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

24. En cas de forfait d'un participant, un joueur de doubles peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente.

25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « **3 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

26. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues et publicité sera affiché dans la salle.

27. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et c'est aux vainqueurs du match de remplir et rapporter sa feuille à la table de marque.

28. Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues). Un terrain d'échauffement est prévu pendant toute la compétition.

29. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 m quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

30. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

31. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
  32. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires
  33. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge arbitre.  
Au CPPH avec l'aide de « Poona » au **29 décembre 2016**.
  34. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le 26 décembre 2016**.
  35. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.  
**Le tirage au sort aura lieu le 29 décembre 2016.**
  36. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.  
Le joueur forfait ou blessé après le tirage au sort du **29 décembre 2016** avant ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue Rhône Alpes de Badminton :
    - \* Par mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)
    - \* Par courrier : Au siège de la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton, sise 37 route du Vercors 38500 Saint-Cassien
- Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom et nom de la compétition
37. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
  38. Le nombre de joueurs est limité aux « **220** » premières inscriptions.
  39. Des matchs de 3<sup>ème</sup>s places seront réalisés pour favoriser le jeu.
  40. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
  41. Les frais d'inscriptions sont de 15 € pour un tableau et de 19 € pour 2 tableaux.
  42. Les récompenses seront donnés après chaque finale, merci aux vainqueurs et finaliste de se présenter à la table de marque après leur finale.
  43. Si les joueurs règlent sur place le jour de la compétition, il sera facturé une taxe de 10 € par joueur et par tableau et en cas de refus, le joueur sera alors déclaré forfait sur toute la compétition.
  44. Les remboursements pour les joueurs forfaits ou en liste d'attente se feront « seulement » le jour de la compétition. Pour les joueurs forfaits, merci d'envoyer à l'organisateur un justificatif

pour se faire rembourser et pour les joueurs en liste d'attente, merci de vous présenter à la table de marque.

45. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « **8ème édition du tournoi national de Doubles de la ville des Lumières** » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge arbitre.

47. Cette compétition est dans le circuit TOLYBAD de la saison 2016 / 2017 et l'organisateur s'engage à respecter la charte « TOLYBAD » pour cette compétition

**Juge arbitre : Jean Charles ABIHISSIRA**  
**Le 3 Septembre 2016**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JCA' or similar, written in a cursive style.